

PAIEMENT DE LA CANTINE

Année 2017/2018

Paielement à la gestion à partir du 7 septembre 2017

MOIS DE SEPTEMBRE/OCTOBRE 2017

Forfait	Jours	Montant
3 jours /semaine	19 jours X 1,98	37,62 €

Le règlement se fait en espèces **SE MUNIR DE MONNAIE** ou par chèque .

Chèque libellé à l'ordre de : **Agent comptable du Collège de Ste ANNE** avec
au dos du chèque le nom de l'élève et sa classe.

Modalités de remboursement

Le remboursement des repas se fait à partir de 3 jours d'absence au restaurant scolaire, sur
présentation d'un certificat médical. Les jours de stages seront également décomptés.
Hormis ces conditions, aucun repas ne sera remboursé.

**Merci de signaler au Service Gestion tout changement de
régime de l'élève.**

**LE MONTANT DE LA DEMI PENSION FIGURE EGALEMENT SUR LE SITE DU
COLLEGE RUBRIQUE GESTION**